



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hausse des coûts du suif

Question écrite n° 44077

Texte de la question

Mme Valérie Oppelt attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie, sur la hausse des coûts du suif pour les producteurs de savon français. Le suif peut être utilisé pour la fabrication de savon et est largement produit en France. La hausse des prix de ce matériau est notamment provoquée par l'irruption de raffineurs de biocarburants, acheteurs de suif, qui disposent de subventions et d'aides fiscales, ce qui leur donne un pouvoir à l'achat de matières premières très important. Ceci conduit les producteurs de savon à se diriger vers un matériau de substitution, les huiles végétales, qui sont moins coûteuses et le plus souvent produites à l'étranger. Cette pression sur les prix des matières premières peut donc inciter les producteurs de savon à abandonner le « 100 % *made in France* » pour une matière première étrangère moins chère. De plus, les avantages fiscaux dont bénéficient les producteurs de biocarburants déséquilibrent les rapports commerciaux et déstabilisent le secteur du savon. Elle lui demande si elle peut lui proposer des solutions pour rétablir un équilibre à l'achat du suif, en particulier pour les producteurs de savon qui souhaitent maintenir leur production en France.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Oppelt](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44077

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : [Industrie](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 755

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)